CGSP Cheminots



Les secrétaires nationaux: Filip Peers, Vincent Mercier et Thierry Moers

EN RÉSUMÉ:

- Dossier revalorisation de la filière conduite infrastructure
- My Bike : leasing de vélo
- Octroi d'éco-chèques à la filière conduite
- Coordinateur technique
- Paiement des arriérés de congés compensateurs

DECLARATION DE LA CGSP:

CX/RX, congés, postes à profil, statutarisation, déclaration d'intention et respect du RGPS 541

cheminots@cgsp.be

<u>www.cheminots.be</u>

Parole de cheminots

Sous-Commission paritaire nationale (SCPN) du 7 octobre 2022

POINTS PRINCIPAUX DISCUTÉS

> Dossier revalorisation de la filière conduite infrastructure :

La CGSP/ACOD réclame depuis plus d'un an la révision de la filière conduite infrastructure, nous y sommes finalement arrivés et nous avons accepté le dossier en SCPN. Cette filière sera mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Nous avons non seulement créé des nouveaux grades permettant une revalorisation, passage du rang 7 au rang 5 (équivalent au grade de technicien) mais aussi des grades de rang 4 et plus, permettant ainsi un plan de carrière pour cette filière qui était inexistant jusqu'à présent.

Les rangs et les échelles de traitement qui sont attribués à ces nouveaux grades sont repris dans le tableau ci-dessous.

Grade	Rang	Echelles de rémunération			
		Echelle	4 ans	12 ans	18 ans
		de	de	de	de
		début	service	grade	service
Technical Train Operator	7	721	748	775	624
Technical Train Driver (3)	5	505	541	555	
First Technical Train Driver (3)	4	405	410	420	-

(3) Un supplément fixe de 250,48 € (à 100 %) est octroyé.

Les suppléments d'ancienneté suivants sont attribués aux nouveaux grades :

	Supplément d'ancienneté			
Grade détenu	Ancienneté de service			
	25 ans	30 ans		
Technical Train Operator	300,48	600,95		
Technical Train Driver	312,97	626,20		
First Technical Train Driver	312,97	626,20		

Le passage de conducteur infrastructure vers le nouveau grade de TTD (Technical Train Driver), se fera par un entretien de motivation et un stage simplifié par la suite. Le stage sera concluant par le seul fait d'avoir au bout de l'année la licence de conduite, la connaissance de ligne et la connaissance du matériel.

Ce dossier va plus loin que l'augmentation du barème, il y a aussi une nette augmentation des primes grâce à la connaissance des lignes et du matériel.

Des balises supplémentaires ont été demandées :

- 1) Le maintien de la distinction entre les spécialités, sauf sur base volontaire (ex : caténaire/voie).
- 2) Recrutement externe avec un diplôme de sixième secondaire et non un CESS, permettant un plus grand panel de recrutement.
- 3) Interdiction de commencer un service entre 00h00 et 4h00, sauf sur base volontaire.
- 4) Un planning de 15 jours à partir du 1er janvier 2024, 2023 étant une période de transition.
- 5) Effet rétroactif au 1er janvier 2023 du barème si Infrabel n'a pas eu l'occasion de faire passer les examens avant cette date.
- 6) Un maximum de 26 W-E par année, sauf sur base volontaire. Par mesure exceptionnelle et si pas assez de volontaires, répartition équitable entre les agents.
- 7) Maintien de l'ancienneté pour les nouveaux grades.



Ce dossier est approuvé par la CGSP et sera officialisé à la Commission Paritaire Nationale du 17 octobre.

My bike : leasing de vélo :

Pour rappel: début juin, la direction a lancé le projet « My Bike », qui permet aux cheminots de louer un vélo (leasing). Nous sommes à 100 % pour un tel projet qui permet aux cheminots d'acquérir un vélo et qui stimule l'utilisation du vélo. Ainsi, dans le passé nous avons obtenu l'introduction de l'indemnité vélo.



Mais, depuis le début nous avons refusé l'utilisation des jours de crédit (JC) pour financer le leasing de vélo. Les JC fixent la durée du travail à 36 h. Les cheminots doivent pouvoir profiter de ces jours. S'il y a des difficultés pour octroyer ces jours c'est parce qu'il manque du personnel. En front commun, nous avons proposé de limiter le financement de ce leasing aux éléments de rémunération et nous avons refusé l'utilisation des JC.

La direction a examiné notre proposition et s'est dit d'accord de limiter le financement du leasing de vélos au pécule de vacances et à l'allocation de bilinguisme.



Dans ces conditions, nous approuvons ce dossier.

Octroi d'éco-chèques à la filière conduite :

Il s'agit d'un point repris dans le dossier « Revalorisation du personnel de conduite » de 2018 (dossier non-approuvé par la CGSP) : « Chaque année, la SNCB souhaite mettre une partie - 10% - de ces économies à la disposition du personnel de conduite sous la forme d'éco-chèques. » (Économie d'énergie réalisée par le conducteur en respectant les consignes de conduite, vitesse, horaire, freinage)

La SNCB propose de payer un éco-chèque de 30 euros au personnel de la filière conduite qui a réalisé plus de 1122 heures de prestations en 2021 (ceux qui ont moins de prestations recevront moins)

Nous approuvons ce dossier mais exigeons que la SNCB accorde également un écochèque pour 2018, 2019 et 2020 comme promis par la société.

Nous reviendrons avec cette demande afin qu'elle soit respectée.

> Coordinateur technique:

La direction propose d'actualiser la liste des grades donnant accès aux épreuves de coordinateur technique. Nous avons demandé à la réunion précédente que les grades d'agent de la logistique, tôlier carrossier et AMS (agent maintenance spécialisé) soient maintenus dans la liste. Infrabel accepte de maintenir les grades d'AMS et d'opérateur maintenance dans la liste.

Le maintien des grades d'agent de la logistique et tôlier carrossier est refusé.



🔀 Pour cette raison, nous refusons cet avis.

Paiement des arriérés de congés compensateurs :

Infrabel propose « pour corriger la situation défavorable concernant l'octroi des jours de congé compensateur » de payer ces jours à 100%.

Ceci va à l'encontre du bien-être du personnel qui doit pouvoir prendre ses CCP. Pour corriger les retards de CCP et repos notamment dans les cabines, il faut accélérer les recrutements.



Nous refusons cet avis

AUTRES POINTS DISCUTÉS

- La revue « Le Rail » sera publiée tous les deux mois et la cotisation pour la caisse de solidarité sociale est réduite à 0,42 % (ald 0,47 %) de la rémunération et 0,75 % (ald 0,83 %) de la pension.
- L'allocation de foyer ou de résidence sera octroyée automatiquement. L'agent ne devra plus faire la demande.
- Situation du personnel de gare B-PT2 : Suite à une question posée par la CSCtranscom nous intervenons pour dénoncer le non-respect des sièges de travail par B-PT2. Le détachement d'un agent vers un autre siège de travail doit se faire sur base volontaire. Les témoignages des agents du terrain montrent que ce n'est pas le cas.

De plus, les conditions de travail à B-PT2 sont très compliquées suite au manque de personnel.

S'ajoute à cela les interrogations des agents à propos d'une possible fusion/coopération entre BMS et BPT2. A ce propos, la direction reviendra vers nous avec sa vision.

AUTRES POINTS MIS À L'ORDRE DU JOUR PAR LA CGSP

- Nous débutons notre déclaration en mettant en évidence la réussite de la grève du 5 octobre qui constitue un signal fort vers le gouvernement mais qui reflète également le mal-être qui existe sur le terrain suite au manque de personnel.
- Nous venons de recevoir une communication de B-HR qui stipule que les CX/RX qui dépassent les 2x 2 jours seront payés. Qu'en est-il ?

 B-HR s'excuse à propos de cette communication erronée. Nous exigeons une clarification à ce propos. Les CX/RX doivent être accordés comme prévu.
- Nous demandons que HR-Rail fasse une communication vers tous les cheminots avec les règles reprises dans le RGPS 542 à propos du report des congés 2022 : « Les jours de congé annuel doivent être pris dans le courant de l'année en cours. Les jours de congé annuel non octroyés peuvent être exceptionnellement reportés à l'année suivante et sont accordés jusqu'au 30 avril maximum. »
- > Deux questions à propos des « Postes à profil » :



- 1. Est-ce qu'un représentant de HR-Rail est bien présent à tous les examens postes à profil ? Est-ce que ce représentant de HR-Rail vérifie bien que les examens se déroulent de façon équitable et que des questions d'un même niveau sont posées à tous les candidats ?
- 2. Avec l'introduction des postes à profil, certains rangs 5, qui dans le passé pouvaient participer aux examens de sélection après un certain nombre d'années de service, ont l'impression qu'ils ont moins de possibilités d'évolution dans la carrière qu'avant. Les examens de sélection ne sont plus organisés. Les examens de principal sont organisés de façon limitée. Des postes à profil rang 4+ sont souvent ouverts uniquement aux rangs 4 (exemple récent : formateur TAPAS). Nous demandons l'organisation d'examens de principal dans les différentes filières et l'ouverture des postes à profil R4+ aux rangs 5 surtout quand il s'agit de grades banalisés. A noter que BMS s'est engagé à organiser un examen de PPL. Qu'en est-il ?

Pour les autres questions, la réponse suivra.

- Nous demandons la statutarisation des Techniciens qui travaillent pour B-ST et des Assistants Technico-Administratifs.
 - Après discussion, la SNCB refuse.

bien organisé.

Des agents nous ont contacté pour signaler qu'ils ont eu des problèmes pour se déclarer en grève : des agents malades ont reçu une demande de remplir une déclaration d'intention, des agents n'ont pas pu remplir leur déclaration par suite de problèmes techniques avec le système. Nous demandons qu'il n'y ait pas de punitions à ce propos.

Respect de la réglementation sur les intervalles : les intervalles repris dans le RGPS 541 (14h) entre deux prestations ou journées de formation doivent être respectés pour le personnel roulant.

Nous rappelons qu'aucune note (Philipps) ne peut remplacer le RGPS 541. Ce n'est d'ailleurs pas notre première intervention à ce propos.

HR-Rail répond que l'intervalle de 14h entre deux prestations roulant doit être respecté et nous demande d'envoyer systématiquement les intervalles non-respectés.

Thierry Moers, Vincent Mercier & Filip Peers,

Secrétaires nationaux.

